

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 03 OCTOBRE 2018

2018/57 - CESSION D'UNE MAISON SITUÉE 117, AVENUE ROGER SALENGRO A LOMME

La Commune est propriétaire d'une habitation inoccupée depuis plus de 10 ans située 117, avenue Roger Salengro à Lomme. Cet immeuble devait être démoli par la M.E.L. dans le cadre de l'élargissement de l'avenue Roger Salengro.

Cet élargissement inscrit par réserve infrastructure n° 18 a été abandonné lors de la modification du P. L. U. par délibération métropolitaine du 02 décembre 2016.

Cet immeuble ne nécessitant plus d'aménagement public peut donc être vendu.

Pour information, l'immeuble n°119 contigu, appartenant à la M.E.L., est en cours de cession pour le même motif.

Cet immeuble est repris au cadastre sous les numéros 270 et 4921 de la section A pour une contenance totale de 227 m².

La Commune souhaite céder cette habitation qui a fait l'objet d'une estimation domaniale en date du 12 avril 2018 pour un montant de 74 000 euros.

Deux personnes se sont manifestées et ont fait les offres suivantes : l'une a proposé un montant de 95 000 euros et l'autre de 120 000 euros pour acquérir ce bien.

Il est proposé de retenir l'offre à 120 000 euros, frais de notaires en sus, proposée par Monsieur Sébastien DOTTE, Gérant de l'EURL SD PATRIMOINE, domicilié 749 rue du Bac à Erquinghem Lys.

Le projet d'acquisition vise la réhabilitation de l'immeuble dans le but de le revendre.

Aussi, le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

◆ **DÉCIDER** la cession du 117 avenue Roger Salengro, repris au cadastre sous les numéros 270 et 4921 de la section A pour une contenance totale de 227 m², au profit de Monsieur Sébastien DOTTE, Gérant de l'EURL SD PATRIMOINE, au prix de 120 000 euros, les frais inhérents à la vente restant à sa charge

◆ **AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte de vente et tout document à intervenir à cet effet

◆ **ADMETTRE** en recettes le montant de la cession sur les crédits inscrits au chapitre 77 - article 775 - fonction 01 - opération n° 1123 : politique Foncière.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme